



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Cameleon production Sàrl**, Ch. du Château 13,
1023 Crissier
2. Date du prononcé de dissolution: 10.12.2016
3. Suspension de faillite: 19.01.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 13.02.2017
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision de la Présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 10.12.2016, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

But : la société a pour but toutes activités dans le domaine de l'audiovisuel sans limitation, dont notamment: la production d'évènements en tous genres et de spectacles; la production et la distribution de court et long métrages, notamment de films publicitaires et institutionnels, d'émissions télévisuels et de radio; la location de matériels audiovisuels, de véhicules utilitaires ou de collection pour la production de films; toutes activités de traiteur durant le tournage et la production de court et long métrages; l'édition musicale; la création et l'exploitation d'une cinémathèque, d'une vidéothèque, de site web ainsi que d'une agence pour comédiens et mannequins (pour but complet cf. statuts).

Office des faillites de Lausanne
021 316 65 10
1014 Lausanne Adm cant

03309109

